



EHPAD, SSIAD, SAAD, établissements pour personnes handicapées - Secteur Privé

## COMMENT METTRE EN PLACE ET FINANCER DES ACTIONS DE PREVENTION ET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ?

### Définitions

**Qualité de vie au travail (QVT) :**

« La qualité de vie au travail désigne [...] les **actions** qui permettent de concilier l'**amélioration des conditions de travail et de vie** pour les salariés, et la **performance globale** des entreprises. »

(Accord national interprofessionnel ANI 2013).

**Sinistralité :**

**Accidents du travail et maladies professionnelles.**

### Les principaux acteurs à vos côtés

- Agences Régionales de Santé
- Anact et réseau Aract
- Médecine du travail
- Services de prévention des caisses régionales de sécurité sociale - risques professionnels (CARSAT, CRAMIF, CGSS)
- Conseils Départementaux



### Pour financer du matériel ou des formations

**Les subventions prévention TPE des caisses régionales de sécurité sociale - risques professionnels :** chaque caisse régionale dispose de crédits annuels. Vous pouvez vérifier sur votre compte AT/MP ([net-entreprises](#)) la disponibilité de ces financements.

- ➔ En savoir plus sur [les subventions aide et soins à domicile](#)
- ➔ En savoir plus sur [les subventions aide et soins à la personne en établissement](#)

### Pour financer des expérimentations

**Les appels à projets de l'Anact :** tous les ans, des subventions sont attribuées pour promouvoir et soutenir des expérimentations en faveur de l'amélioration des conditions de travail. Chaque appel à projet renvoie à des objectifs et des champs d'expérimentation qui lui sont propres.

- ➔ Entreprises de moins de 300 salariés
- ➔ En savoir plus sur le [site de l'Anact](#)

## Pour financer des actions de QVT

Les **ARS** proposent des appels à projets et des appels à candidatures

- Les actions collectives innovantes et apprenantes (ACIA) pour favoriser la QVT dans les établissements)
  - Les Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail (CLACT), qui prévoient des objectifs cibles comme la diminution des accidents du travail et maladies professionnelles, la réduction de l'absentéisme
- En savoir plus sur le [site de votre ARS](#)

## Pour financer des projets de prévention

- **Les contrats de prévention des caisses régionales de sécurité sociale - risques professionnels** : chaque caisse régionale peut vous apporter une aide pour améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail de votre établissement.  
→ Entreprises de moins de 200 salariés  
→ En savoir plus sur [le site d'Ameli](#)
- **Le programme TMS Pros de l'Assurance Maladie – Risques Professionnels** : pour aider à identifier, évaluer, agir et maîtriser de façon durable le risque de troubles musculosquelettiques (TMS) et pouvoir bénéficier d'une expertise terrain.  
→ En savoir plus sur [le site d'Ameli](#)
- **Le financeur de votre établissement (ARS ou conseil départemental)** : interlocuteur privilégié pour aborder les questions de financement des actions de QV et de lutte contre la sinistralité lors de l'établissement de votre contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).
- **La médecine du travail et les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)** : pour accompagner les démarches d'évaluation des risques professionnels et de prévention. Les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) peuvent participer à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

## ✦ DANS MA REGION

## Ressources

- Le guide « [Démarche qualité de vie au travail dans les établissements médico-sociaux](#) » co-élaboré avec le réseau Anact-Aract pour lancer ou enrichir une démarche QVT
- [Le site prévention domicile](#) donne accès aux outils de l'assurance maladie risques professionnels pour la prévention des risques professionnels au domicile
- [L'outil d'évaluation des risques professionnels - Aide à domicile](#) pour réaliser une évaluation des risques et éditer un plan d'action (l'outil est anonyme et gratuit)
- Les sites de [l'Institut National de Recherche et de Sécurité \(INRS\)](#) et de [l'Anact](#) proposent des outils et des services (dont des actions de formation), aux entreprises et aux salariés